

Règlements — Campagne 2010 « Fabriqué au Canada »

Durée de la promotion : 1^{er} juin au 31 décembre 2010

1. ADMISSIBILITÉ

CE CONCOURS S'ADRESSE À TOUS LES RÉSIDENTS DU CANADA QUI ONT 18 ANS OU PLUS (sauf les représentants de Thomas & Betts, les personnes domiciliées avec eux ou qui leur sont apparentées, et les employés des distributeurs autorisés Thomas & Betts). SANS EFFET OÙ INTERDIT PAR LA LOI.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Participation automatique lorsque vous vous inscrivez à l'adresse URL www.tnb.ca et que vous participez à notre jeu-questionnaire en ligne. Pour chaque point accumulé, vous serez inscrit pour une chance de gagner. Le concours est divisé en quatre périodes distinctes : du 1^{er} juin au 30 juin, du 1^{er} juillet au 31 août, du 1^{er} septembre au 31 octobre et du 1^{er} novembre au 31 décembre. Un maximum de 9 inscriptions par personne par période sera admis durant la durée du concours. Tout défaut de respecter cette limite d'inscriptions risque la disqualification. Des coupons sont aussi disponibles chez nos distributeurs et doivent être retournés chez Thomas & Betts aux périodes spécifiées.

Aucun achat requis. Pour obtenir un bulletin d'inscription sans faire d'achat, envoyez une lettre d'un minimum de cinquante (50) mots qui explique votre désir de participer à ce concours et accompagnez-la d'une enveloppe affranchie pré-adressée. Postez à l'attention de Sophie Hamel, Thomas & Betts, 700, avenue Thomas, St-Jean-sur-Richelieu, Québec J2X 2M9.

3. PRIX

Les prix sont composés de 48 chandails officiels de la LNH « PREMIER COLLECTION » fabriqués par CCM. Ces chandails ont une valeur chacun de 134 \$ pour un total de 6240 \$. Un tirage au sort pour deux gagnants par période de concours et par région de ventes (Colombie-Britannique, Alberta, Mid West, Ontario, Québec et Atlantique). Vos chances de gagner dépendent du nombre de participants inscrits au moment du tirage.

Dates des tirages :

1^{er} tirage : le 7 juillet 2010 à 9:00 a.m.

2^e tirage : le 7 septembre 2010 à 9:00 a.m.

3^e tirage : le 8 novembre 2010 à 9:00 a.m.

4^e tirage : le 7 janvier 2011 à 9:00 a.m.

4. GRAND PRIX

Le grand prix sera un voyage à un événement sportif majeur au Canada (à déterminer). Frais de transport, hébergement et repas inclus. Le nombre de gagnants suivants seront choisis au hasard par région de ventes :

Provinces atlantiques : 2 gagnants

Québec : 3 gagnants

Ontario : 3 gagnants

Provinces du mid west : 2 gagnants

Alberta : 3 gagnants

Colombie-Britannique : 2 gagnants

Valeur totale estimative au détail : 46 500 \$

Le concours prend fin le 31 décembre 2010 à minuit. Un tirage au sort aura lieu parmi toutes les inscriptions le 10 janvier 2011 à 9 h.

5. REMISE DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, un participant choisi devra satisfaire les critères suivants :

- Un représentant Thomas & Betts devra pouvoir entrer en communication par téléphone avec le(la) participant(e) dans une période de dix (10) jours suivant la date du tirage.
- Il(elle) devra répondre correctement à la question-épreuve suivante : **4 x 450 + 210 =**

En vertu de sa participation et de son acceptation d'un prix, tout gagnant consent à fournir nom et adresse, un enregistrement de sa voix, une photographie, une bande vidéo ou tout autre type de portrait à la demande de Thomas & Betts aux fins de publicité ou de promotion. Les noms des gagnants paraîtront sur le site www.tnb.ca dans les 30 jours après le tirage.

Règlements complets à consulter sur le site www.tnb.ca.

Tout litige concernant la façon dont ce concours a été mené ou organisé peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour une décision. Tout litige concernant la remise des prix peut également être soumis à la Régie pour permettre aux parties impliquées de trouver une solution.